



ASFL: Expo Loisirs Créatifs

Les animatrices de l'Association Sports, Forme et Loisirs de Brennilis organisaient, ce dimanche 6 septembre à la salle polyvalente une exposition très intéressante des créations de leurs adhérent(e)s. Avec un matériel facile à sa procurer, de la patience et un peu de talent, on arrive à réaliser de véritables chefs d'œuvre - boîtes à secrets, albums photos, encadrements, lampes, panneaux décoratifs, tricot etc. Tout au long de l'après-midi, curieux, visiteurs et futur(e)s adeptes des loisirs créatifs ont admiré des objets en tous points remarquables. Activités à la salle polyvalente de Brennilis le mardi soir les semaines paires de 21h15 à 22h 15, le mercredi après-midi les semaines impaires de 14h à 16h.

Contacts: Marie Thérèse au 02 98 99 64 62 ou Yvette au 02 98 99 62 64.



RENOUÉES ASIATIQUES: COMMENT S'EN DÉBARRASSER

Un premier inventaire des massifs de renouées a montré que cette plante invasive nuisible était malheureusement déjà très présente sur une grande partie du territoire de la commune, sous forme de

massifs souvent imposants. A la demande de la municipalité, l'Association Bretagne Vivante a établi une fiche technique recensant les différentes méthodes connues pour contenir l'expansion de l'espèce. Une copie de cette fiche peut être obtenue en mairie, ou à l'adresse <http://www.brennilis.com/agenda21/renouees.pdf>.

Attention ! La floraison des massifs de renouée ayant commencé, il est impératif de s'abstenir de les faucher à cette période - toute coupe risquant d'accélérer la propagation.

La gazette en ligne :

<http://www.brennilis.com>



Troisième réunion de la CLI des Monts d'Arrée

La Commission locale d'information de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée a tenu sa troisième réunion le 10 septembre 2009 à Quimper sous la présidence de Pierre Maille, président du Conseil général. Les représentants du Conseil municipal de Brennilis au sein de la CLI - Jean-Victor Gruat et Sylvie Birhart - ont pris part aux travaux, qui se sont déroulés selon l'ordre du jour prévu, nonobstant le départ des représentants de 4 associations estimant notamment qu'il aurait fallu avoir un débat préalable sur le choix entre reprendre le démantèlement maintenant ou reporter les opérations de plusieurs décennies pour diminuer le risque d'irradiation. Le maire de Brennilis et celui de Loqueffret ont été désignés comme membres du Bureau de la CLI pour le collège des élus, avec les représentants de Bretagne Vivante - associations -, de la CFDT - syndicats - et de l'Ordre des médecins - personnalités qualifiées. Quatre des six membres du Bureau de la CLI sont en fait membres du Comité consultatif centrale nucléaire de Brennilis, dont la pertinence est ainsi renforcée. L'enquête publique sur le dossier démantèlement se tiendra du 27 octobre au 27 novembre, et la prochaine réunion de la CLI, le 12 octobre, précédera une réunion publique à organiser le 14 au soir dans une commune des Monts d'Arrée encore à choisir.

Comme à l'accoutumée, le Comité consultatif Centrale nucléaire instauré par le Conseil municipal de Brennilis s'était réuni auparavant pour préparer la prochaine réunion de la CLI. Le Comité consultatif a notamment étudié le cahier des charges proposé par l'ACRO - Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest - qui a été retenue pour accompagner les membres de la CLI dans l'étude du dossier de démantèlement. Il a suggéré l'addition de deux points à la liste des questions devant faire l'objet d'une attention particulière, à savoir la situation économique et sociale des collectivités territoriales avoisinantes pendant et après le démantèlement, et a adopté une première version de la Foire aux Questions - FAQ - destinée à figurer sur le site de la CLI, cette FAQ devant aborder l'historique de la Centrale, les mesures et normes de radioactivité et les opérations de démantèlement proprement dites. Le projet de FAQ inclut les questions et, pour chacune d'elles, la ou les entités à pressentir pour fournir une réponse préliminaire (3 à 400 mots, versions texte et Internet) devant ensuite être validée par une instance désignée par la CLI - par exemple, la Commission elle-même, son Bureau ou son Groupe de travail Information).



Moutons et chèvres, se mettre en règle

La direction départementale des services vétérinaires du Finistère vient de rappeler les principales dispositions obligatoires à respecter par les possesseurs et futurs possesseurs d'ovins et de caprins, amateurs ou professionnels, quel que soit le nombre de têtes. Parmi les prescriptions les plus importantes figurent l'obligation d'enregistrement auprès de l'Établissement de l'Élevage, celle de port de boucles d'identification pour tous les animaux de six mois ou plus, ou de déclarer tout achat ou vente à l'EDE. Toute contravention aux dispositions en vigueur est passible de contraventions de 3ème ou 4ème classe - maximum 450 ou 750 Euro par animal concerné. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter la Mairie ou l'EDE de Bretagne - 02 96 79 22 26.